



## **DECLARATION PREALABLE CDSP DU 2 SEPTEMBRE 2010**

La CFDT souhaiterait avoir un éclairage particulier sur un certain nombre de points relatifs à l'Aviation Postale Intérieure et la régulation.

- 1) La question relative à l'avenir à court terme de l'Aviation Postale Intérieure devient d'actualité puisque une rumeur, bien étayée, laisse supposer que début 2011, les escales de Rennes et de Strasbourg ne seront plus desservies. Confirmez-vous cette information ?
- 2) En corollaire à cela, une interrogation peut se faire sur l'avenir du J+1 en lui-même, en dépit des affirmations du Président du Groupe La Poste SA. Est-ce toujours d'actualité ?

Notre deuxième interrogation, pour ne pas dire inquiétude, porte sur l'avenir à court et moyen terme de la filière acheminement et son complément la régulation. Une indiscretion récente d'un responsable NEOLOG faisait état de la reprise de l'activité de l'ensemble des plate-formes par cette filiale. Confiance corroborée par l'information selon laquelle le transfert de l'activité de Mâcon TGV vers NEOLOG se ferait pour la fin de l'année 2010.

Ainsi, petit à petit c'est l'ensemble de la filière acheminement/transbordement qui échappe à La Poste maison mère. Pour mémoire, l'activité escales n'est plus de son ressort avec le transfert de l'activité des escales de Lyon et Nice vers NEOLOG, celle de Rognac PFR vers Velaux ; etc....

La CFDT pose donc la question suivante : A quand l'abandon de Paris-Charolais, de Sénart PFR et d'une façon plus générale de toute la filière transport/acheminement ?

En complément à cette information, nous tenons la confirmation d'une autre rumeur persistante elle aussi, rumeur affirmant qu'à l'horizon 2012, la régulation nationale courrier ne conserverait plus que l'architecture suivante :

- 1) Une CRC Nord basée à Lille
- 2) Une CRC Sud basée à Bordeaux
- 3) Une CRC Nationale SINCRO
- 4) Et, peut-être une CRC Ile de France compte tenu de la spécificité de l'activité francilienne.

La CFDT pose donc les questions suivantes :

- 1) Cette réorganisation est-elle déjà engagée ?
- 2) Quel avenir pour la régulation avec les fermetures successives de Clermont-Ferrand et Strasbourg ?
- 3) Quelle sera la suivante et quand ?
- 4) Quel avenir pour les régulateurs après toute cette agitation autour de la réorganisation des Cellules de Régulation ?

Lors de votre prise de fonctions, vous aviez rencontré les organisations comme c'est l'usage et l'un des thèmes forts de votre exposé était votre mission de donner « ses lettres de noblesses » à la filière Régulation.

La CFDT n'imaginait pas un seul instant à l'époque que cette transformation passerait par une filialisation de son activité. Qu'en est-il réellement Monsieur le Directeur ?

*Réponses de la DRLC :*

*Aviation Postale Intérieure : Il y a eu une évolution. On passe de 3 avions à 2. Le contrat s'achève fin 2011. En ce qui concerne l'évolution future, ce n'est pas du ressort de la DRLC. Si les décideurs décident une nouvelle évolution, la DRLC l'annoncera.*

*NEOLOG : La mission continue, la DRLC confiera l'intra zones à NEOLOG. Les activités transport / acheminement de Charolais et de Sénart PFR n'ont pas vocation à disparaître... Pas de réponses ce jour sur toute la filière transport / acheminement.*

*Le nombre de CRC : aligner les CRC sur les périmètres zones DEX. La DRLC fera tout pour ne pas aller à la diminution.*

*Avenir des régulateurs : Leur rôle consistera à s'occuper et prévoir les flux avec évolution des principes de régulation. La DRLC va préparer et aider les régulateurs à évoluer et mieux prévoir, mieux anticiper pour passer du préventif au curatif et donner de l'information aux clients. Les commandes de camions seront faites par Néolog. La DRLC travaille avec la DRHC sur l'évolution de la fonction Cadre régulateur qui deviendra Responsable Logistique.*

**Les conditions de travail des personnels sont les préoccupations de la CFDT ! N'hésitez pas à contacter la CFDT pour faire progresser vos revendications. La CFDT a pour objectif de dialoguer, d'accompagner et de chercher des solutions avec tous ceux qui veulent faire avancer les choses ! Ne perdons pas de vue cette réalité ! Ne perdons pas de vue non plus les difficultés de gestion d'un dossier multisite réparti dans toutes les régions de France avec chacune ses spécificités ! On ne nous dit pas tout !**